

Examen quinquennal de la norme d'accessibilité pour le service à la clientèle 2021 : état d'avancement des recommandations au 31 mars 2023

- Le tableau suivant est une mise à jour trimestrielle de la situation à titre d'information pour la ministre. Il fournit un résumé des travaux entrepris entre le 1^{er} janvier et le 31 mars 2023 pour mettre en œuvre 22 recommandations découlant de l'examen quinquennal de la norme d'accessibilité pour le service à la clientèle réalisé par le Conseil consultatif de l'accessibilité. Il sera affiché sur le site Web du Bureau de l'accessibilité du Manitoba (le Bureau).
- Au 1^{er} mars 2023, dix recommandations étaient achevées, dix étaient en cours de réalisation et deux devaient encore être mises en œuvre en 2023-2024.

Recommandations (conformément au rapport final sur l'examen du Conseil consultatif de l'accessibilité)	Responsable	Produit livrable par l'équipe de mise en œuvre	Travaux réalisés à ce jour 31 mars 2023	État d'avancement et échéancier
<p>1. Effectuer un examen de tous les ministères pour s'assurer que le gouvernement du Manitoba respecte ou dépasse en tout temps les exigences des normes et agit comme chef de file et champion en ce qui concerne les dispositions sur l'accessibilité.</p>	<p>Commission de la fonction publique Ministère des Familles (Secrétariat chargé de l'observation des dispositions sur l'accessibilité)</p>	<p>Le Secrétariat chargé de l'observation des dispositions sur l'accessibilité (le Secrétariat) et la Commission de la fonction publique (la Commission) doivent mettre en œuvre le plan à plusieurs étapes suivant :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1) Envoyer un formulaire de conformité aux sous-ministres par le biais d'une note du greffier, en leur demandant de remplir et de soumettre le formulaire en tant qu'organismes employeurs. Le formulaire sera abordé lors d'une réunion du Conseil des sous-ministres. 2) Créer un tableau décrivant tous les engagements pris dans le Plan d'accessibilité du gouvernement du Manitoba (le Plan) pour 2021 et 2022 et demander aux sous-ministres ou aux champions de la diversité et de l'inclusion de fournir un rapport d'avancement sur ce qui a été fait à ce jour pour mener à bien les mesures prévues dans le Plan. L'échéance de présentation du rapport est fixée tous les deux ans (au cours de la deuxième année du Plan). 	<p>Les coordonnateurs ministériels de l'accessibilité alimentent le système de suivi des progrès à l'aide de rapports trimestriels. Les rapports trimestriels sur l'état d'avancement du Plan ont été reçus des ministères en mars 2023.</p> <p>Le Secrétariat a organisé huit groupes de discussion avec des sous-ministres adjoints, des coordonnateurs ministériels de l'accessibilité, des membres du Réseau des fonctionnaires pour l'inclusion et des fournisseurs de services de première ligne dans de nombreux ministères. Les données ont été analysées, et le rapport décrivant les conclusions et les recommandations issues du projet a été remis au Comité directeur de l'accessibilité du gouvernement du Manitoba à la fin du mois de mars 2023.</p> <p>La Commission coordonne les mesures de suivi établies par les coordonnateurs ministériels de l'accessibilité et les champions de la diversité et de l'inclusion dans le cadre de la mise en œuvre du Plan.</p>	<p>Mise en œuvre ou réglée</p> <p>Le formulaire de conformité en matière d'accessibilité sera envoyé aux ministères tous les deux ans.</p> <p>Les ministères continuent de produire des rapports d'avancement et de suivi sur le Plan avec le soutien des coordonnateurs ministériels de l'accessibilité.</p> <p>L'échéance de présentation du rapport d'avancement du Plan est fixée tous les deux ans (au cours de la deuxième année). La prochaine date d'échéance est le 31 décembre 2024.</p>

		<p>3) Organiser des groupes de discussion pour poser aux fonctionnaires travaillant à différents échelons du gouvernement des questions ouvertes concernant leur connaissance de la Loi sur l'accessibilité pour les Manitobains (la Loi) et des exigences en matière d'accessibilité au sein de la fonction publique.</p>		
<p>2. Examiner le rôle des coordonnateurs ministériels de l'accessibilité à titre d'éléments d'une stratégie importante permettant de revitaliser les engagements en matière de communication et de sensibilisation à l'accessibilité au sein des ministères.</p>	<p>Commission de la fonction publique</p>	<p>Désigner un coordonnateur ministériel de l'accessibilité dans tous les services et lui accorder le temps et les ressources nécessaires.</p> <p>Tenir et enregistrer une séance d'orientation en ligne pour les nouveaux coordonnateurs ministériels de l'accessibilité.</p> <p>Les coordonnateurs ministériels de l'accessibilité et le Bureau doivent collaborer à l'élaboration de webinaires et d'activités d'apprentissage pour les employés de la Commission.</p> <p>Tenir des réunions internes du réseau des coordonnateurs ministériels de l'accessibilité au moins quatre fois par an.</p> <ul style="list-style-type: none"> - La Section de la diversité et de l'inclusion demandera des mises à jour régulières sur les objectifs des ministères en matière d'accessibilité et répondra à toutes les questions que les coordonnateurs ministériels de l'accessibilité pourraient avoir. - La Section de la diversité et de l'inclusion fournira un mandat aux coordonnateurs de l'accessibilité et aux champions de la diversité et de l'inclusion des ministères. <p>Faire participer les coordonnateurs ministériels de l'accessibilité aux webinaires du Bureau.</p>	<p>La Commission continue de pourvoir les postes de coordonnateur ministériel de l'accessibilité lorsqu'ils sont vacants.</p> <p>Un document actualisé sur les rôles et responsabilités des coordonnateurs ministériels de l'accessibilité a été distribué à ceux-ci et aux champions de la diversité et de l'inclusion.</p> <p>La Commission continue de rencontrer les coordonnateurs chaque trimestre. La Commission prévoit de tenir la prochaine réunion trimestrielle avec les coordonnateurs ministériels de l'accessibilité en juin 2023.</p>	<p>Travaux en cours</p> <p>La boîte à outils sur l'accessibilité sera distribuée aux conseillers en ressources humaines et aux ministères par l'intermédiaire des coordonnateurs ministériels de l'accessibilité au printemps 2023.</p> <p>Les documents d'intégration des coordonnateurs seront achevés et distribués à ceux-ci d'ici juin 2023.</p>

Examen quinquennal de la norme d'accessibilité pour le service à la clientèle 2021 : état d'avancement des recommandations du Conseil

		<p>La Commission crée actuellement une boîte à outils sur l'accessibilité.</p> <p>Elle prépare notamment un catalogue des aides fonctionnelles qui fournira des renseignements aux coordonnateurs ministériels de l'accessibilité sur les technologies et les services offerts. Les coordonnateurs pourront ensuite transmettre ces renseignements aux employés, aux gestionnaires et aux conseillers en ressources humaines.</p>		
<p>3. Veiller à ce que les communications et les services soient constamment accessibles à tous les membres du public.</p>	<p>Commission de la fonction publique</p> <p>Division des communications et de la mobilisation (ministère des Finances)</p> <p>Direction du perfectionnement et de la formation (Commission de la fonction publique)</p>	<p>Continuer de veiller à ce que l'ensemble du personnel suive la formation obligatoire sur la Loi, qui comprend une formation sur la norme d'accessibilité pour le service à la clientèle, et de poursuivre le suivi à cet égard.</p> <p>La Commission a enregistré un webinaire qui explique et montre comment vérifier si les documents sont accessibles.</p> <p>La Direction du perfectionnement et de la formation travaille avec le Bureau pour mettre au point et reprendre la formation des employés sur la préparation de documents accessibles.</p> <p>La Division des communications et de la mobilisation (la Division) doit désigner un coordonnateur ministériel de l'accessibilité qui sera chargé de promouvoir l'accessibilité dans les communications.</p> <p>La Division aidera les ministères à mettre en place des modèles de documents accessibles dans toute la mesure du possible.</p> <p>Le Bureau aidera la Division à intégrer l'accessibilité dans les guides de communication et de mobilisation existants et nouveaux par les moyens suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Proposer l'information dans un autre format (en médias substitués) ou fournir les 	<p>La Commission coordonne la formation sur les documents accessibles. Tous les fonctionnaires pourront accéder à cette formation par l'intermédiaire du système de gestion de l'apprentissage.</p> <p>La Division a mis sur pied un groupe de travail sur l'accessibilité. Le groupe de travail se penche actuellement sur la compilation des ressources de communication accessibles.</p> <p>La Division continue d'élaborer un plan de projet pour faire avancer la mise en œuvre des recommandations issues de l'examen et s'harmoniser avec la mise en œuvre de la norme en matière de renseignements et de communication accessibles.</p> <p>La Division a rédigé une série de messages de communication à l'intention des fonctionnaires sur les exigences de la norme en matière de renseignements et de communication accessibles.</p> <p>Cette série de messages a été diffusée dans le bulletin CONNECT à l'échelle du gouvernement à partir du 9 janvier 2023.</p>	<p>Travaux en cours</p> <p>Des travaux sont en cours pour veiller à ce que la norme en matière de renseignements et de communication accessibles soit mise application dans l'ensemble du gouvernement.</p> <p>À partir de mai 2022, des réunions trimestrielles seront organisées par la Division et le ministère des Familles pour veiller à l'accessibilité des communications internes et externes.</p> <p>La Direction du perfectionnement et de la formation continue de dispenser deux cours sur les documents accessibles : Création de documents numériques accessibles à l'aide de MS Word et Création de documents numériques</p>

Examen quinquennal de la norme d'accessibilité pour le service à la clientèle 2021 : état d'avancement des recommandations du Conseil

		<p>coordonnées d'une personne-ressource dans tous les documents.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Proposer des mesures d'adaptation dans le cadre des consultations en ligne ou des événements en personne. <p>La Section de la diversité et de l'inclusion de la Commission élaborera un guide sur l'accessibilité et sollicitera le soutien de la Division pour créer des documents accessibles et tenir des événements accessibles.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Exemple : demander à la Division d'offrir une formation virtuelle sur la manière de fournir du matériel de formation et de communication accessible. <p>Les ministères veilleront à ce que les formulaires obligatoires à remplir par les participants aux programmes, les fournisseurs de services, les membres d'organismes, de conseils ou de commissions, les fournisseurs et les bénévoles soient proposés dans des formats accessibles.</p>	<p>Ceux-ci fournissaient notamment de l'information sur l'offre de mesures d'adaptation et de renseignements en médias substitués.</p>	<p>accessibles à l'aide d'Adobe Acrobat Pro.</p> <p>Des modules d'apprentissage du Bureau, sur le service à la clientèle accessible et l'accessibilité à l'emploi, ont été ajoutés dans le système de gestion de l'apprentissage du gouvernement.</p>
<p>4. Élargir l'offre de documents et d'information au public en langue ASL (American Sign Language).</p>	<p>Division des communications et de la mobilisation (ministère des Finances)</p> <p>Division de la technologie et de la transformation opérationnelle (Services centralisés)</p> <p>Bureau de l'accessibilité du Manitoba</p>	<p>Le Bureau aidera la Division des communications et de la mobilisation et la Division de la technologie et de la transformation opérationnelle à étudier l'intégration future de la langue ASL dans les domaines prioritaires, y compris les services sociaux et de santé, et l'examen provincial des politiques en la matière.</p> <p>Le Bureau modélisera l'intégration de la langue ASL dans les webinaires enregistrés et déterminera l'ordre de priorité dans lequel les outils doivent être rendus accessibles en langue ASL.</p>	<p>La Division des communications et de la mobilisation a mis sur pied un groupe de travail sur l'accessibilité qui se penchera sur les lignes directrices et les procédures relatives à l'offre de services en langue ASL.</p> <p>Le Bureau aide la Division des communications et de la mobilisation à formuler les politiques en matière de langue ASL.</p> <p>Une étude des politiques en matière de langue ASL dans les provinces et territoires du Canada est en cours.</p> <p>Les documents servant à faire une demande de subvention dans le cadre du Fonds pour l'accessibilité du Manitoba pour 2023-2024 comprenaient des</p>	<p>Travaux en cours</p>

Examen quinquennal de la norme d'accessibilité pour le service à la clientèle 2021 : état d'avancement des recommandations du Conseil

			enregistrements en langue ASL de l'aperçu du Fonds, des lignes directrices, des formulaires de demande et de budget, et des FAQ. Ces documents ont été mis en ligne en mars 2023.	
5. Intégrer l'accessibilité dès les premières étapes de l'élaboration des projets et des programmes, particulièrement dans les processus d'approvisionnement.	<p>Direction des services d'approvisionnement (Services centralisés) et Secrétariat du Conseil du Trésor</p> <p>Ministère des Familles</p>	<p>Continuer de soutenir le groupe de travail manitobain sur l'approvisionnement durable dans ses démarches pour intégrer l'accessibilité dans les activités d'approvisionnement.</p> <p>La Commission de la fonction publique demandera aux ministères de rendre compte de l'accessibilité de leurs activités d'approvisionnement dans le cadre d'un engagement du Plan.</p> <p>La Division des communications et de la mobilisation exigera des documents imprimés et numériques accessibles dans ses contrats, ses sites Web et d'autres dossiers.</p> <p>Le ministère des Finances intégrera des politiques et des lignes directrices en matière d'accessibilité dans la mise à jour du manuel d'administration de l'approvisionnement.</p> <p>Il enverra également un rappel aux ministères afin qu'ils intègrent les exigences relatives à l'accessibilité dans les demandes de subventions des fournisseurs de services externes et tiers.</p>	<p>Le Bureau a transmis les recommandations du Conseil consultatif de l'accessibilité à la ministre et les a intégrées dans le Plan pour 2023-2024.</p> <p>Le plan annuel de la ministre pour 2023-2024 prévoit que : Le gouvernement du Manitoba s'attachera à déterminer la meilleure façon d'intégrer de façon systématique les exigences relatives à l'accessibilité à toutes ses politiques en matière d'approvisionnement.</p> <p>Ces efforts aideront le gouvernement à demeurer engagé à l'égard de l'accessibilité et à conserver ce thème au premier plan dans tous les projets d'approvisionnement.</p>	Travaux en cours
6. Augmenter la transparence en matière de conformité gouvernementale et améliorer la collaboration avec le Conseil consultatif de l'accessibilité.	Ministre responsable de l'Accessibilité	<p>La ministre responsable de l'Accessibilité doit inclure une discussion sur le respect de la Loi par le gouvernement lors de la réunion annuelle avec le Conseil consultatif de l'accessibilité.</p> <p>La ministre doit rendre compte au Conseil consultatif de l'accessibilité des mesures prises</p>	Les données relatives à la conformité ont été intégrées dans le rapport annuel sur l'accessibilité pour 2021-2022 de la ministre responsable de la Loi, qui a été présenté à l'Assemblée législative le 29 septembre 2022.	Mise en œuvre ou réglée Le Secrétariat chargé de l'observation des dispositions sur l'accessibilité (le Secrétariat) continuera de rencontrer le Conseil

Examen quinquennal de la norme d'accessibilité pour le service à la clientèle 2021 : état d'avancement des recommandations du Conseil

		<p>pour répondre aux recommandations issues du présent examen après le 30 septembre 2022 et le 30 septembre 2023.</p> <p>La ministre doit fournir des mesures de rendement concernant la conformité du gouvernement à la Loi sur l'accessibilité pour les Manitobains dans son rapport annuel présenté à l'Assemblée législative.</p>	<p>La mesure de rendement suivante sera intégrée au rapport ministériel annuel sur l'accessibilité : pourcentage d'organismes qui se conforment aux exigences en matière d'accessibilité après avoir reçu un plan de mise en conformité.</p>	<p>consultatif de l'accessibilité et de rassembler des données associées à la conformité vis-à-vis de la Loi et des normes qui en découlent.</p>
<p>7. Offrir des ressources adéquates au Secrétariat.</p>	<p>Ministère des Familles</p>	<p>Le Bureau augmentera l'aide qu'il apporte au Secrétariat, en particulier en informant le public des obligations en matière de conformité et des échéances fixées.</p> <p>Embaucher un membre du personnel permanent à temps plein (c'est-à-dire un responsable de la conformité en matière d'accessibilité) pour effectuer des vérifications, des inspections et des visites sur place et pour promouvoir la conformité dans les différents secteurs.</p>	<p>Un poste équivalent temps plein supplémentaire a été ajouté au sein du Secrétariat.</p>	<p>Travaux en cours</p>
<p>8. Veiller à ce que les activités de conformité soient plus transparentes, grâce à des rapports annuels.</p>	<p>Secrétariat chargé de l'observation des dispositions sur l'accessibilité pour les Manitobains</p> <p>Bureau de l'accessibilité du Manitoba</p>	<p>Le Secrétariat fera une présentation au Conseil consultatif de l'accessibilité le 8 juin 2022.</p> <p>Le Secrétariat ajoutera dans le rapport annuel de la ministre des renseignements plus détaillés sur la conformité qui précisent la norme concernée ou les obligations en vertu de la Loi, tels que les plans d'accessibilité.</p>	<p>Le Secrétariat a apporté la dernière touche aux chiffres en matière de conformité pour 2021-2022, et ils figurent dans le rapport annuel 2021-2022 sur l'accessibilité.</p>	<p>Mise en œuvre ou réglée</p>
<p>9. Mesurer l'incidence des normes sur l'amélioration de l'accessibilité et en faire état publiquement.</p>	<p>Bureau de l'accessibilité du Manitoba</p> <p>Bureau du greffier</p>	<p>Le Bureau de l'accessibilité du Manitoba utilisera les données du sondage de 2021 comme base de référence pour les futurs sondages afin de mesurer la sensibilisation du public et l'incidence perçue de la Loi.</p> <p>Le Bureau de l'accessibilité du Manitoba mènera une recherche auprès des autres provinces et territoires pour trouver d'autres moyens de mesurer l'incidence de la Loi et d'en rendre compte, par exemple l'indice de la</p>	<p>On s'attend à ce que l'opinion publique concernant l'incidence perçue des normes sur l'amélioration de l'accessibilité émerge au cours des consultations liées à l'examen quinquennal indépendant de la Loi sur l'accessibilité pour les Manitobains en 2023-2024.</p> <p>Un examinateur indépendant effectuera actuellement cet examen. Ce processus</p>	<p>Travaux en cours</p>

Examen quinquennal de la norme d'accessibilité pour le service à la clientèle 2021 : état d'avancement des recommandations du Conseil

		<p>qualité de vie mis au point en Nouvelle-Écosse.</p> <p>Étudier la possibilité d'ajouter une mesure de l'accessibilité sous l'indice de la qualité de vie dans le tableau de bord du site MBmeasuringprogress.ca/fr/.</p>	<p>comprend diverses consultations qui se dérouleront de février à juin 2023.</p>	
<p>10. Établir des protocoles du Secrétariat pour signaler et régler les plaintes relatives aux normes d'accessibilité.</p>	<p>Secrétariat chargé de l'observation des dispositions sur l'accessibilité pour les Manitobains</p>	<p>Le Secrétariat fournira un rapport informel au Conseil consultatif de l'accessibilité sur le nombre de plaintes reçues et les tendances actuelles (chaque année).</p> <p>Le Secrétariat indiquera le nombre de plaintes qu'il a recensées dans le rapport annuel de la ministre et dans l'analyse des tendances (chaque année).</p> <p>Le Secrétariat examinera les données relatives aux plaintes publiées par la Commission des droits de la personne du Manitoba, afin de déterminer s'il est possible de mettre en place une structure de rapport semblable (janvier 2022).</p>	<p>La politique et les procédures de traitement des plaintes concernant les allégations de non-conformité ont été téléversées sur le site Web de la conformité en matière d'accessibilité et peuvent être consultées par le public.</p>	<p>Mise en œuvre ou réglée</p>
<p>11. Réévaluer le rétablissement du seuil inférieur de 20 employés ou plus applicable aux organismes qui doivent documenter les politiques et rendre ces politiques accessibles au public.</p>	<p>Ministère des Familles</p>	<p>Accorder plus de temps pour déterminer l'incidence de l'abaissement du seuil et réévaluer le seuil dans le cadre de l'examen quinquennal du Règlement sur la norme d'accessibilité à l'emploi.</p>	<p>Les travaux concernant cette recommandation n'ont pas encore commencé.</p>	<p>Aucune mesure prise jusqu'à présent, mais on compte en prendre</p> <p>Révision en 2024-2025</p>

Examen quinquennal de la norme d'accessibilité pour le service à la clientèle 2021 : état d'avancement des recommandations du Conseil

<p>12. Améliorer considérablement la mobilisation et la sensibilisation des entreprises et des organismes assujettis aux exigences.</p>	<p>Bureau de l'accessibilité du Manitoba</p> <p>Secrétariat chargé de l'observation des dispositions sur l'accessibilité pour les Manitobains</p>	<p>Le Bureau de l'accessibilité du Manitoba (le Bureau) améliorera la communication et la sensibilisation en lançant en 2022-2023 le Fonds pour l'accessibilité du Manitoba, la préférence étant donnée aux projets qui renforcent la sensibilisation du public.</p>	<p>Le Bureau fournira des mises à jour régulières sur l'élaboration des normes et les nouveaux outils ainsi que des renseignements sur le Manitoba à plus de 1 800 abonnés au bulletin d'information électronique.</p> <p>Mener des consultations publiques sur le portail Participation MB de mars à mai 2023 concernant les normes en matière de transport accessible et l'examen de la Loi.</p> <p>Tenir des kiosques d'information à la conférence des divisions scolaires du Manitoba et à celle de l'Association des municipalités du Manitoba.</p> <p>Présenter la norme en matière de renseignements et de communication accessibles à l'occasion de la Winnipeg Advertising Association Digital Day.</p> <p>Promouvoir la norme d'accessibilité à l'emploi et ses règlements d'application sur les médias sociaux (en février et en mars 2023).</p>	<p>Mise en œuvre ou réglée</p>
<p>13. Améliorer l'éducation, la mobilisation et la sensibilisation dans les collectivités situées à l'extérieur de Winnipeg.</p>	<p>Bureau de l'accessibilité du Manitoba</p> <p>Secrétariat chargé de l'observation des dispositions sur l'accessibilité pour les Manitobains</p>	<p>Le Bureau continuera de cibler des initiatives de sensibilisation en dehors de Winnipeg et de rendre compte de ces efforts dans le rapport annuel de la ministre.</p> <p>Le Bureau présentera les futurs prix d'accessibilité du Manitoba pour les municipalités lors des événements organisés par l'Association des municipalités du Manitoba et assurera la liaison avec son représentant au sein du Conseil consultatif de l'accessibilité.</p>	<p>Le Secrétariat travaillera avec les divisions scolaires situées en dehors de Winnipeg pour veiller à ce qu'elles mettent à jour leurs plans d'accessibilité pour 2023 et 2024.</p>	<p>Travaux en cours</p>

Examen quinquennal de la norme d'accessibilité pour le service à la clientèle 2021 : état d'avancement des recommandations du Conseil

<p>14. Veiller à ce que le Bureau de l'accessibilité du Manitoba respecte ses engagements en matière de français.</p>	<p>Bureau de l'accessibilité du Manitoba</p>	<p>Le Bureau embauchera du personnel supplémentaire pour mettre à jour le site AccessibiliteMB.ca afin de faire en sorte que toutes les ressources et les pages accessibles en anglais le soient également en français.</p> <p>Le Bureau embauchera un formateur bilingue pour présenter la Loi et ses normes en français aux principaux organismes et régions francophones. Enregistrer et diffuser un webinaire pour visionnement ultérieur.</p>	<p>Développer une nouvelle version française du site www.accessibiliteMB.ca dans le cadre de la refonte du site, qui devrait être lancé en juin 2023.</p> <p>Le Bureau poursuit son engagement à fournir les renseignements, les ressources et les formations relatifs aux normes d'accessibilité en français et en anglais, ce qui comprend la publication simultanée des contenus du nouveau site Web dans les deux langues.</p>	<p>Travaux en cours</p>
<p>15. Remplacer le titre du règlement par le Règlement sur les normes de service à la clientèle accessible, pour l'harmoniser avec les autres normes d'accessibilité.</p>	<p>Ministère des Familles Ministère de la Justice</p>	<p>Le ministère des Familles proposera la modification réglementaire en vue du changement de nom.</p>	<p>Cette démarche fait partie des travaux législatifs qui seront entrepris en 2023-2024. L'échéancier reste à déterminer.</p>	<p>Aucune mesure prise jusqu'à présent, mais on compte en prendre</p>
<p>16. Veiller à ce que les organismes aient accès à des ressources et à un soutien financier pour appliquer cette norme.</p>	<p>Bureau de l'accessibilité du Manitoba Ministère des Finances</p>	<p>Le Bureau préparera une ébauche de lignes directrices pour le Fonds pour l'accessibilité du Manitoba, un formulaire de demande de subvention et une formation pour soutenir les demandeurs au cours d'une année pilote (2022-2023).</p> <p>Le Bureau établira un processus de sélection et communiquera les critères dans les lignes directrices.</p> <p>Le ministère des Finances examinera les lignes directrices et les documents et y mettra la touche finale afin de rendre le Fonds opérationnel le en 2022-2023.</p> <p>Le Bureau élaborera un plan de marketing pour le Fonds afin de veiller à ce que les parties intéressées soient informées de son lancement.</p>	<p>Le Fonds a été officiellement lancé le 14 février 2022, et le premier processus de demande de subvention s'est terminé le 15 avril 2022.</p> <p>La ministre responsable de l'Accessibilité a approuvé 30 projets et un montant total de 756 300 \$ à attribuer à des organismes des secteurs commercial, sans but lucratif et public. Ces projets doivent être achevés d'ici le 31 mars 2023.</p>	<p>Mise en œuvre ou réglée</p>

Examen quinquennal de la norme d'accessibilité pour le service à la clientèle 2021 : état d'avancement des recommandations du Conseil

<p>17. Améliorer le site Web et le contenu d'AccessibiliteMB.ca pour faciliter l'accès aux outils et aux ressources.</p>	<p>Bureau de l'accessibilité du Manitoba</p> <p>Équipe Web du ministère des Finances</p> <p>Division des communications et de la mobilisation (ministère des Finances)</p>	<p>Le Bureau continuera d'améliorer le site Web, tant du point de vue de son accessibilité que de l'offre d'explications et d'outils faciles à comprendre, en anglais et en français.</p> <p>Le Bureau demandera des conseils professionnels sur les améliorations à apporter à AccessibiliteMB.ca et à AccessibiliteMB.ca (français), notamment en ce qui concerne la navigation, l'organisation du contenu et l'accessibilité afin d'atteindre le niveau de conformité AA des Règles pour l'accessibilité des contenus Web 2.1.</p>	<p>Le Bureau de l'accessibilité du Manitoba collabore avec un concepteur et développeur Web spécialisé dans la création de sites Web accessibles pour veiller à ce que le site www.accessibiliteMB.ca respecte le niveau de conformité AA susmentionné et affiche une meilleure navigabilité. Ce projet sera achevé à la fin du mois de mai 2023.</p> <p>Le Bureau s'efforce de rendre toutes les ressources accessibles en français et en anglais.</p> <p>Le Bureau procédera à la mise en œuvre d'un processus par lequel le site Web sera évalué chaque année par un spécialiste en accessibilité qui travaille avec des utilisateurs testeurs en contenu réel.</p> <p>La Division des communications et de la mobilisation travaille actuellement à conclure une entente avec un fournisseur pour l'aider à faire les mises à niveau des sites Manitoba.ca, dont Accessibilite.ca.</p>	<p>Travaux en cours</p>
<p>18. Moderniser les ressources du Bureau de l'accessibilité du Manitoba et les campagnes de sensibilisation pour qu'elles demeurent pertinentes et utiles.</p>	<p>Bureau de l'accessibilité du Manitoba</p> <p>Ministère des Familles</p>	<p>Le Bureau continuera à développer le contenu des médias sociaux pour les publications gratuites du gouvernement et pour les publicités payantes.</p> <p>Le Bureau continuera d'inclure des trousseaux à outils pour les médias sociaux dans le cadre de la Semaine manitobaine de sensibilisation à l'accessibilité et d'autres événements, ainsi que dans le cadre du lancement du Fonds pour l'accessibilité du Manitoba.</p> <p>La Division des communications et de la mobilisation étudiera la possibilité de confier</p>	<p>Des travaux sont en cours pour que la plupart des ressources proposées sur AccessibiliteMB.ca soient des documents entièrement accessibles. Ces documents seront accessibles lors du lancement du nouveau site Web dans le courant de l'année.</p> <p>L'infolettre Accessibility News est devenu une publication mensuelle afin de mieux informer les lecteurs sur les sujets liés à l'accessibilité.</p>	<p>Mise en œuvre ou réglée</p>

Examen quinquennal de la norme d'accessibilité pour le service à la clientèle 2021 : état d'avancement des recommandations du Conseil

		<p>au Bureau des pages sur les médias sociaux, tout comme elle l'a fait pour la Commission des droits de la personne du Manitoba.</p>	<p>En février et en mars 2023, une campagne de médias sociaux ciblant les propriétaires d'entreprises et les gestionnaires d'organismes sans but lucratif du Manitoba a été diffusée sur Facebook, Instagram et LinkedIn. La campagne visait à promouvoir la norme d'accessibilité à l'emploi et ses règlements d'application.</p> <p>Le Bureau et le Secrétariat ont assisté ou prévoient d'assister à plusieurs événements et salons, notamment la conférence de printemps des divisions scolaires du Manitoba, la conférence de l'Association des municipalités du Manitoba et la Winnipeg Advertising Association Digital Day.</p>	
<p>19. Veiller à ce que l'engagement du Manitoba à l'égard de l'accessibilité soit bien géré.</p>	<p>Ministère des Familles</p>	<p>Affecter un analyste des politiques supplémentaire au Secrétariat.</p> <p>Le Bureau embauchera deux personnes à temps plein pour administrer le Fonds pour l'accessibilité du Manitoba en 2022-2023.</p>	<p>Le Bureau a pourvu les postes permanents de commis aux finances 3 chargés du Fonds en janvier 2023. Le poste de gestionnaire du Fonds fait l'objet d'une classification par Total Rewards.</p>	<p>Travaux en cours</p> <p>De nouveaux membres du personnel responsable de l'élaboration des politiques ont été affectés au Secrétariat.</p>
<p>20. Continuer de surveiller les répercussions financières des recommandations sur les personnes concernées.</p>	<p>Ministère des Familles Bureau de l'accessibilité du Manitoba</p>	<p>Le ministère des Familles et le Bureau continueront d'étudier les répercussions financières de l'introduction des normes restantes et de recueillir des données à ce sujet au fur et à mesure de la mise en œuvre de ces normes.</p> <p>Le ministère des Familles veillera à ce que les critères d'admissibilité du Fonds soutiennent les coûts de conformité liés à la mise en œuvre de la Loi sur l'accessibilité pour les Manitobains et des normes qui en découlent.</p>	<p>Des analyses de coûts sont réalisées dans le cadre de l'élaboration de chaque norme d'accessibilité.</p>	<p>Mise en œuvre ou réglée</p> <p>Cette démarche se poursuivra avec l'adoption des deux normes restantes.</p>

Examen quinquennal de la norme d'accessibilité pour le service à la clientèle 2021 : état d'avancement des recommandations du Conseil

<p>21. Nommer un membre supplémentaire au Conseil consultatif de l'accessibilité pour augmenter la diversité des points de vue.</p>	<p>Ministre des Familles Bureau des organismes, des conseils et des commissions</p>	<p>Nommer un membre supplémentaire au Conseil consultatif de l'accessibilité provenant de la communauté des personnes handicapées.</p>	<p>Un neuvième membre a été nommé au Conseil le 15 février 2022 pour une durée de trois ans. Cette personne s'identifie comme un membre de la communauté des sourds et des malentendants et est un fervent défenseur des personnes handicapées.</p>	<p>Mise en œuvre ou réglée</p>
<p>22. Demander à tous les membres des organismes, des conseils et des commissions d'indiquer leur situation de handicap, le cas échéant, au cours du processus de nomination.</p>	<p>Bureau des organismes, des conseils et des commissions Bureau de l'accessibilité du Manitoba</p>	<p>Les organismes, conseils et commissions mettront à jour le Formulaire de déclaration relatif à l'équité en matière d'emploi afin que la personne puisse indiquer sa situation de handicap, le cas échéant.</p> <p>Le Bureau des organismes, des conseils et des commissions ajoutera une autodéclaration volontaire de la situation de handicap et une demande de mesures d'adaptation sur les formulaires de candidature à un poste au sein d'un organisme, d'un conseil ou d'une commission.</p> <p>Le BAM examinera le processus d'orientation pour les nouveaux membres du Conseil consultatif de l'accessibilité et intégrera de façon systématique les demandes de mesures d'adaptation dans les documents.</p> <p>Demander au Bureau des organismes, des conseils et des commissions d'exiger que tous ses membres, nommés par le gouvernement, suivent une formation obligatoire sur la Loi et les normes qui en découlent, avant ou peu de temps après avoir été nommés.</p> <p>Les ministères devront informer tous les membres nouvellement nommés de la formation requise sur la Loi et les normes (et d'autres normes, le cas échéant) dans la lettre de bienvenue ou le dossier d'orientation.</p>	<p>Le Bureau des organismes, des conseils et des commissions du Manitoba a mis à jour le langage inclusif sur les formulaires de candidature à un poste au sein des organismes, des conseils et des commissions du gouvernement.</p> <p>Des travaux sont en cours pour intégrer une formation sur l'accessibilité dans le processus standard d'intégration des nouveaux membres des organismes, des conseils et des commissions.</p>	<p>Mise en œuvre ou réglée</p>